



CGT Trésor Ile et Vilaine

Trésorerie Générale
Avenue Janvier
35021 Rennes cédex
tel : 02 99 79 80 74
cgt.035@cp.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/35/

DECLARATION DES ELUS EN CAP :

Les élus en CAP condamnent de nouveau le contexte de réductions d'effectifs qui accompagne à chaque fois ces réunions paritaires. Assurément et sans conteste, l'application de la RGPP et la fusion DGI-DGCP ont fortement impacté les services du Trésor.

Il ne s'agira, une fois de plus, que d'essayer de gérer la pénurie.

Nous voulons nous faire les porte-parole de nombreux collègues qui, travaillant dans des conditions plus que difficiles (entraînant stress et arrêts de travail alors que nos dirigeants préconisent un allongement de la durée du temps de travail), n'attendent qu'avec impatience l'heure de la retraite. Le « ras-le-bol » est général.

Nous ne cautionnerons pas votre discours sans cesse répété consistant à dire que pour certaines trésoreries la meilleure solution est la fermeture pure et simple.

Il semblerait que nous, CGT, soyons les seuls à entendre les doléances de nos collègues dont les conditions de travail au quotidien sont très difficiles. Nous pensons que l'Administration est seule responsable de la situation (trésoreries sans chef de poste et en effectif réduit au minimum.) qui conduit à la fermeture de trois trésoreries.

Nous pourrions citer maints cas de trésoreries dans lesquelles les difficultés sont importantes et où seule la conscience professionnelle des agents et du chef de poste permet d'éviter la catastrophe. Toutefois nous n'en citerons qu'une : Retiers qui vient à nouveau d'être touchée par le décès d'un de nos camarades et collègues.

Le 10 septembre 2008, Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, présentait en conseil des ministres, un plan de développement du commerce de proximité... Quelle hypocrisie quand, parallèlement et à tous les niveaux de décision, tout est mis en œuvre pour fermer les services publics de proximité ! De qui se moque-t-on ?

L'ensemble des acteurs, à quelque niveau de décision qu'ils se trouvent, devront assumer leurs choix.

Les moyens soi-disant modernes de communication ne remplaceront pas le contact humain, Demandez donc aux nombreux contribuables qui se sont déplacés à Rennes Colombier courant novembre ?

Les agents ne peuvent être que préoccupés par les informations plus que pessimistes sur l'avenir de leurs

missions à l'heure où nous voyons une partie de nos collègues affectés dans les SIP, de manière quasi autoritaire.

Leur a-t-on demandé leur avis ? Leur a-t-on expliqué ce que signifie exactement pour l'Administration le mot « passerelle » : un aller simple avec un retour vers la gestion publique ou un poste sur une mission transversale quasi impossible ? Avec quel type de formation ?

La mobilité n'est pas celle que vous avanciez comme un des arguments pour vanter la fusion ! (nous avons même eu droit à un mini-reportage télé devant la trésorerie générale !) Ladite fusion est plutôt un outil dont se dote l'Administration afin de se séparer des fonctionnaires dont elle aura au préalable, et sous le prétexte fallacieux de modernité, supprimé les missions !

Comme pour d'autres missions précédemment mises en place, nous pensons que tout est fait dans la précipitation sans réelle communication. Les agents sont à certains moments inondés de documentation. Mais prend-on en compte leurs remarques ou leurs attentes ? Non.

Ne parlons pas de ce qui se passe au niveau national où concertation, dialogue social sont remplacés par une pléthore de réunions mais toujours sans prise en compte des arguments développés par les organisations syndicales.

C'est inadmissible.

En outre, nous redemandons une CAP commune des B et C, afin de voir l'ensemble des mouvements qui affectent les agents.

Pour ce qui est de l'affectation des agents promus contrôleurs, nous considérons qu'une promotion ne doit pas se traduire par une détérioration des conditions de travail, notamment en terme d'allongement de parcours pour se rendre du domicile au travail.

Cependant, pour certains il peut s'agir d'une réelle opportunité de changement de poste.

En conséquence, les élus vous demandent d'appliquer la même règle qu'en 2007 : le choix des agents doit prévaloir : soit ils demandent à rester dans leur service ou leur trésorerie ou au contraire qu'ils choisissent de s'investir ailleurs.